

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions chargée de l'examen de la pétition de BOCHATAY Denis et crts : Pour une rue Couchirard conviviale

---

Présidence : Pierre Oberson  
Membres présents : Anne Berguerand ; Xavier de Haller ; Gianfranco Gazzola ; Robert Joosten ; Mathieu Maillard ; Laura Manzoni ; Paola Richard-Richard De Paolis ; Sara Soto  
Membres excusés : Quentin Beausire ; Anita Messere ; Sandra Pernet.  
Secrétaire : Frédéric Tétaz  
Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Florence GERMOND, directrice Finances et Mobilité ;  
le chef de service Routes et Mobilité  
Invité-e(-s) : M. Denis BOCHATAY et Mme Christelle JOLY  
Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville Date : 18 mars 2019

---

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme Florence Germond, Municipale.

Le président explique le déroulement de la séance aux pétitionnaires.

M. Bochatay dit qu'il y a 3 ans, des travaux ont été faits dans la rue Couchirard. Les riverains ont constaté que les travaux avaient réduit les nuisances. Cette rue est la seule qui reste à 50 km/h dans le quartier. Il distribue un plan et des photos d'aménagement (voir annexe). Mme Joly précise que lors de ces travaux les familles et les riverains se sont approprié ce quartier, notamment une parcelle de zone verte. Les problèmes du bruit et de la sécurité sont les aspects principaux faisant réagir les riverains.

### Questions aux pétitionnaires :

Il est demandé confirmation que les pétitionnaires ont pris conscience des nuisances à la fin des travaux, lors du retour à la normale. Cela est confirmé. : les travaux ont induit un flux unidirectionnel sur la rue qui a permis de diminuer les nuisances. A la demande des précisions sur les installations améliorant la convivialité, Madame Joly dit que si le trottoir était élargi, cela serait déjà bien, permettant la circulation en sécurité de poussettes et, cas échéant, de mettre quelques tables. Monsieur Bochatay dit qu'actuellement le tronçon est utilisé comme une route, alors qu'il devrait l'être comme une rue. Madame la Municipale dit que la demande faite par les pétitionnaires va dans le sens de ce que la Municipalité met en œuvre depuis le début de la législature et du préavis 2018/11 « Rues vivantes ». La Municipalité souhaite aller dans le sens des pétitionnaires avec des mesures simples. Elle rappelle que la planification des travaux va prendre quelques années. Elle précise que les réaménagements des gabarits et des installations de la rue ne sont pas finançables par le préavis et demanderaient plus de temps. Elle dit que la Municipalité est consciente des enjeux et partage les objectifs visés par les pétitionnaires. dit que la zone 30 est envisageable pour la fin de l'année ou début de l'année prochaine. Le chef de service Routes et Mobilité demande s'il s'agit de la mise en place d'une limitation à 30 km/ ou s'il s'agit d'une zone 30. Il est répondu qu'il s'agit d'une zone 30.

Le président prend congé des pétitionnaires.

### Audition de la directrice en charge de FIM après départ des pétitionnaires

Madame la Municipale spécifie que la mise en œuvre d'une zone 30 implique des mesures type suppression des passages piétons, priorité de droite, pose de ralentisseurs, etc.. C'est adapté pour les zones résidentielles. La limitation à 30 km/h permet, quant à elle, de limiter la vitesse sans installation autre que celle d'un panneau de limitation de vitesse. Elle permet aussi une limitation à certaines tranches horaires, par exemple de 22h00 à 06h00, ce qui n'est pas le cas de la zone 30 où la limitation est permanente.

# Conseil communal de Lausanne

Le président prend congé de la Municipale en charge de Finances et Mobilité en la remerciant.

## Discussion et délibération de la commission

Un commissaire propose un renvoi pour étude et communication du fait qu'une réflexion plus générale va être entamée pour une réduction de la vitesse par la Municipalité. Une autre commissaire propose un renvoi pour rapport-préavis en arguant que la réponse pourra être jointe au rapport-préavis annoncé par la Municipale. Un plan directeur communal va bientôt sortir sur la mobilité selon les lignes générales indiquées par la Municipale. Le plan directeur communal permettra au Conseil de se déterminer sur les zones à conserver à 50 km/h, à 30km/h ou les zones piétonnes. Il craint que le renvoi pour rapport-préavis pour les pétitions sur la vitesse lie la municipalité sur des aspects plus généraux. Une commissaire demande comment la Municipalité pourrait aller dans le sens des pétitionnaires puisque certaines demandent des réductions de vitesse et d'autres des passages en zone 30. Une communication donnera une vision qui sera utile ensuite dans le cadre du Plan Directeur communal. Il est rappelé que le Conseil a adopté un crédit par le préavis 2018/11 « Rues vivantes » donnant des moyens financiers pour faire les travaux voulus par cette pétition.

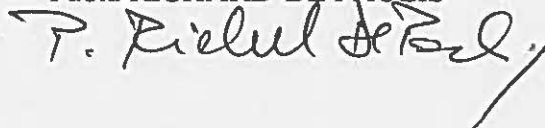
La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

**Vote :** Par 4 voix pour un renvoi pour étude et communication ; 5 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis ; et 0 abstention, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. a) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

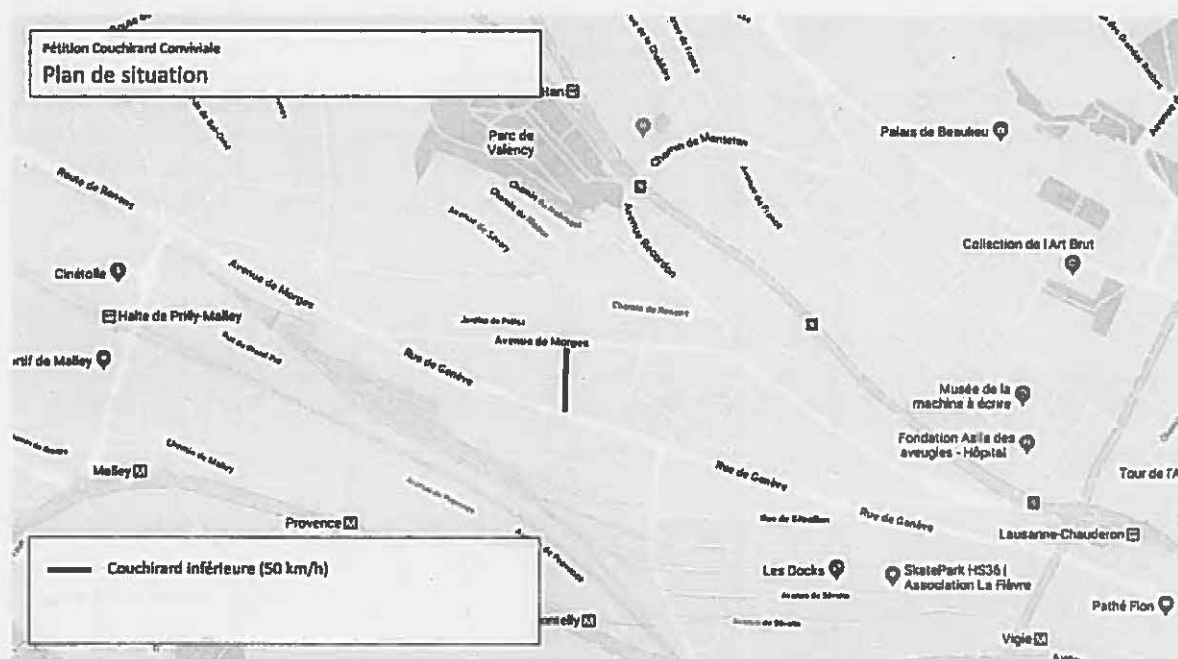
Lausanne, le 26 mars 2019

La rapportrice :

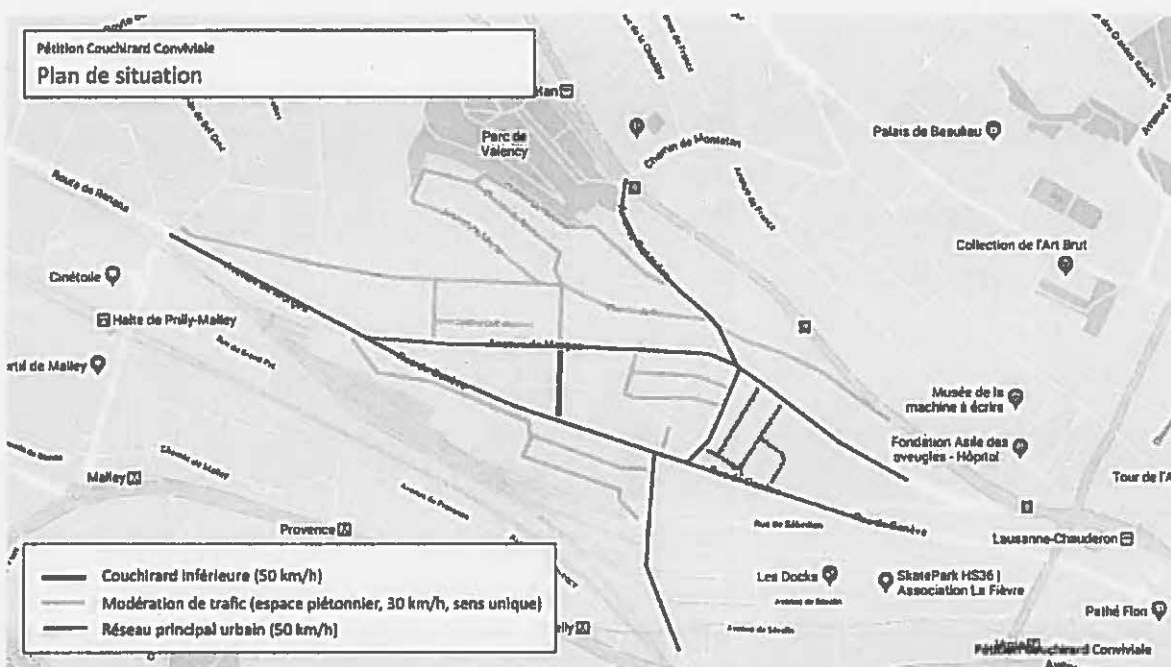
Paola RICHARD-DE PAOLIS



## Annexes : plans relatifs à la pétition Couchirard



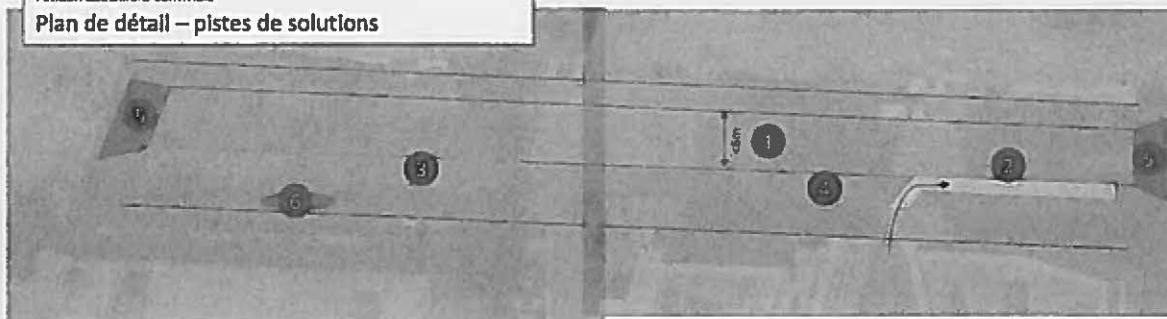
# Conseil communal de Lausanne



# Conseil communal de Lausanne

Pétition Couchirard Conviviale

## Plan de détail – pistes de solutions

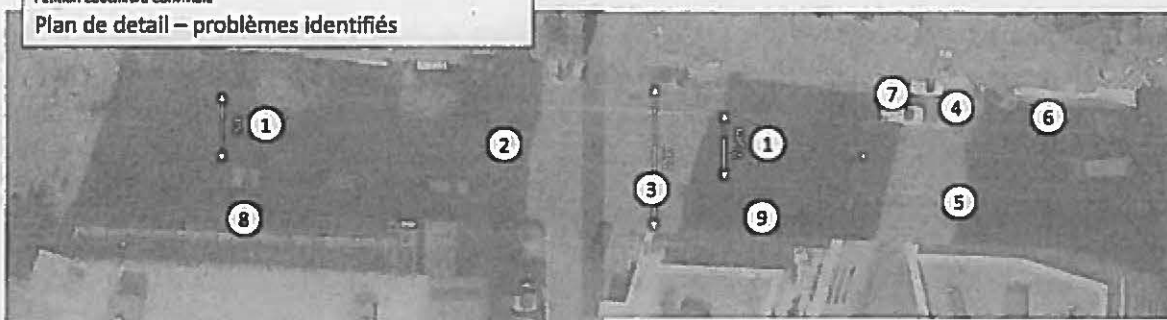


1. Réduction du gabarit de la route à <6m, suppression du marquage routier et de la bande cyclable (sauf sas), zone 30
2. Aménagement de la bande cyclable : suppression du marquage, maintien du sas vélo, accès latéral
3. Déplacement latéral des places de parking + élargissement trottoir? Création d'une bande végétalisée?
4. Élargissement et amélioration de la qualité de l'espace végétalisé de la rue (désimperméabilisation, îlot de chaleur, etc.)
5. Surélévation des passages piétons
6. Sécurisation ou suppression de la sortie du parking souterrain

Pétition Couchirard Conviviale

Pétition Couchirard Conviviale

## Plan de détail – problèmes identifiés



50 km/h?

1. Gabarit de la route trop large, rectiligne
2. Marquage routier + bande cyclable

→ sentiment de confort trop élevé pour les voitures, permettant des comportements dangereux ou sources de nuisances

Autres observations

- 3/4. Parking sauvage sur le trottoir fréquent
5. Espace dédié à la nature en ville trop restreint et de qualité limitée
6. Trottoir ouest étroit (<1m par endroit)
7. Terrasse de boulangerie et de l'épicerie très petite
8. Sortie de parking sans visibilité sur trottoir → danger
9. Trottoir utilisé par les voitures comme parking